

2023-2026

SPASER

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables

OBJECTIFS
2026

CLAUSES VERTES : **100%**
INSERTION SOCIALE : **30%**



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin

SOMMAIRE

EDITO	3
Les achats de la CALL en 2022	4
Les 17 objectifs de développement durable / Agenda 2030	5
AXE 1 Gouvernance, animation et promotion des achats responsables	6
AXE 2 Des achats socialement responsables	8
AXE 3 Des achats écologiquement responsables	10
AXE 4 Des achats au service de l'innovation et des PME de notre territoire	15
Les indicateurs de performance pour mesurer l'impact de notre commande publique	17
LEXIQUE	18

SPASER 2023-2026 de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Président : Sylvain Robert . **Directrice générale des services :** Marie-Francine François.

Coordination : Direction des affaires juridiques

PAO : Service communication. Avril 2023

www.agglo-lenslievin.fr

    @AggloLensLievin

EDITO



La communauté d'agglomération Lens-Liévin (CALL) est résolument engagée dans l'enjeu de la Transition écologique.

A travers des politiques publiques volontaristes et ambitieuses, elle accompagne, anticipe même, sur ces enjeux majeurs pour l'avenir de notre territoire et le bien-être de ses habitants.

Les dépenses d'achats annuels représentant 65 millions d'euros, il s'agit là d'un vecteur puissant pour accélérer la transition écologique. C'est pourquoi, la CALL se dote pour la période 2023-2026 d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

Ce schéma pose les fondations d'un développement en faveur de considérations sociales telles que l'insertion professionnelle, mais aussi environnementales accélératrices de la transition écologique et du développement durable.

Il concrétise ainsi la démarche d'achats responsables initiée depuis plusieurs années par la CALL et vient utilement compléter un ensemble d'actions déjà engagée par notre territoire, comme le SATD* et prochainement le projet de PCAET*. Si dans des domaines comme le traitement des déchets, la mobilité, la transition énergétique, les travaux, ou la construction apparaissent comme les plus immédiatement porteurs de cette ambition, toutes les familles d'achats peuvent contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Notre schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables a été élaboré en cohérence avec les objectifs de développement durable de l'agenda 2030 et se décline en 4 axes stratégiques ci-dessous :

- Axe 1 : Gouvernance, animation et promotion des achats responsables
- Axe 2 : Des achats socialement responsables
- Axe 3 : Des achats écologiquement responsables
- Axe 4 : Des achats au service de l'innovation et des PME de notre territoire

Les actions déclinées dans chaque axe feront l'objet d'une évaluation afin de mesurer le chemin parcouru et poser des objectifs intermédiaires, en cohérence avec les dispositifs réglementaires et législatifs en vigueur.

Grâce à la mise en place de ce dispositif, c'est toute la politique d'achat de l'agglomération qui s'inscrit désormais dans une démarche de durabilité et de sobriété, tout en ayant un impact écologique, économique et social concret et bénéfique pour tous !

Sylvain ROBERT
Président de la Communauté
d'agglomération de Lens-Liévin
Maire de Lens

Les Achats de la CALL

en 2022

154

consultations > 40.000€ HT

35%

de considérations environnementales

+ de 50%

fournisseurs PME/TPE

100 000 heures

d'insertion sociale exécutées

5,5%

de marchés avec une clause sociale

Les 17 objectifs de développement durable

Agenda 2030

<p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p> 	<p>ODD1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</p>	<p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> 	<p>ODD9 Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>
<p>2 FAIM «ZÉRO»</p> 	<p>ODD2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable</p>	<p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p> 	<p>ODD10 Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein</p>
<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> 	<p>ODD3 - Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges</p>	<p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> 	<p>ODD11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>
<p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> 	<p>ODD4 Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p>	<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> 	<p>ODD12 Établir des modes de consommation et de production durables</p>
<p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> 	<p>ODD5 Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p>	<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 	<p>ODD13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>
<p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p> 	<p>ODD6 Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</p>	<p>14 VIE AQUATIQUE</p> 	<p>ODD14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>
<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> 	<p>ODD7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p>	<p>15 VIE TERRESTRE</p> 	<p>ODD15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres</p>
<p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> 	<p>ODD8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	<p>16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p> 	<p>ODD16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable</p>
		<p>17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p> 	<p>ODD17 Partenariats pour la réalisation des objectifs</p>

AXE 1 Gouvernance, animation et promotion des achats responsables

L'atteinte des objectifs en matière de développement durable et le déploiement des actions visées dans ce schéma implique de structurer une organisation pour s'assurer de la mobilisation des acteurs internes et externes. Il convient de détailler les mesures à mettre en place pour mener la démarche et les processus tant auprès des agents de la CALL qu'auprès des partenaires économiques. Pour impulser la démarche, des outils, des actions de communication et de formations permettront de garantir l'adhésion à cette stratégie.



OBJECTIF STRATEGIQUE : MOBILISER LES ACTEURS INTERNES ET EXTERNES AU BENEFICE D'UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

ACTION 1 INTÉGRER ET FÉDÉRER EN INTERNE L'ENSEMBLE DES AGENTS PARTICIPANT AU PROCESSUS D'ACHAT

A 1-1 Coordonner et animer la démarche d'achats responsables de la CALL

- Identifier et s'appuyer sur un(e) chef(fe) de projet achats responsables/SPASER* au sein de la direction juridique, chargé(e) d'animer la mise en oeuvre, le suivi des indicateurs de performance ;
- Créer et animer un comité achats en charge de piloter, suivre la performance et la mise en oeuvre du SPASER et de la performance globale des achats ;
- Définir les actions stratégiques et correctives sur une feuille de route proposée chaque année au comité achats sur la base du bilan de l'année écoulée, en fonction des besoins recensés et des échéances des contrats ;
- Engager la démarche d'achats responsables en suivant les principes de la norme ISO 20400 et formaliser cet engagement par la signature de la charte relations fournisseurs RFAR*.

A 1-2 Communiquer et former les agent(e)s intervenant(e)s dans le processus d'achats

- Communiquer sur l'intranet pour faciliter le partage de bonnes pratiques et l'accès aux actualités achats responsables, notamment sur les retours d'expériences positifs des autres collectivités et des services en interne ;
- Former l'ensemble des acteurs du processus d'achat aux méthodes et outils des achats responsables, par l'animation d'ateliers dédiés à la mise en oeuvre opérationnelle du SPASER.

ACTION 2 METTRE EN PLACE UN PROCESSUS ET DES OUTILS PERMETTANT LE DÉPLOIEMENT ET LE SUIVI DE LA PERFORMANCE DES ACHATS DURABLES

A 2-1 Analyser la programmation annuelle des achats dans l'optique d'identifier l'opportunité d'intégrer des considérations liées au développement durable

- Lors de la phase de recensement annuel des besoins en écho au travail réalisé sur la cartographie des dépenses par familles d'achat ;
- En adoptant une vision prospective prenant en considération les contrats à échéance lointaine, en particulier les accords-cadres récurrents.

A 2-2 Intégrer progressivement le développement durable dans nos achats et notre processus

- « Booster » la démarche en établissant une annexe à chaque DCE* relative aux achats responsables de la CALL et à une relation fournisseurs durables. Elaborer des clauses standardisées spécifiques et communes à des familles d'achats puis personnaliser progressivement chaque achat de la CALL ;
- Créer un tableau de bord interne permettant une mesure des actions existantes en lien avec les indicateurs retenus (p.17 du SPASER) et permettant d'établir une évaluation annuelle de l'avancement des objectifs du SPASER.

ACTION 3 COMMUNIQUER, VALORISER NOS ACTIONS ET MOBILISER LES ACTEURS LOCAUX

A 3-1 Participer à la dynamique régionale autour des achats responsables

- Participer aux évènements des réseaux régionaux sur les achats publics durables pour communiquer sur notre démarche et nos retours d'expériences ;
- S'appuyer sur les acteurs locaux en matière d'achats responsables notamment sur le guichet vert piloté en Hauts-de-France par le CERDD* et le CD2E* ;
- Encourager et sensibiliser nos partenaires maîtres d'ouvrages (bailleurs sociaux, communes,...) sur la démarche d'achats responsables ;
- Valoriser nos actions et partager nos bonnes pratiques sur la clause verte.

A 3-2 Sensibiliser les partenaires économiques aux achats publics responsables

- Valoriser la démarche d'achats responsables de la CALL auprès des opérateurs économiques lors d'évènements ou rencontres comme le Green Business Forum et les sensibiliser aux objectifs de la loi Climat et Résilience ;
- Communiquer sur les actions en faveur du développement durable dans les rapports d'activité.

AXE 2 Des achats socialement responsables

Décliner une démarche d'achats responsables nécessite de se questionner sur ce qui est acheté, mais également sur les modes de production. Le rôle et la responsabilité de l'acheteur public sont essentiels car ils peuvent être un puissant levier en matière d'égalité entre les sexes, d'inclusion et de lutte contre les discriminations à l'embauche. Tous les contrats de la commande publique de l'agglomération, qu'elle qu'en soit la forme, ont potentiellement vocation à porter des démarches en faveur de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est question ici de promouvoir l'insertion par l'activité économique mais aussi l'égalité entre les femmes et les hommes, le handicap, la lutte contre les discriminations, par le biais d'outils contractuels, par la sensibilisation et par la formation.



OBJECTIF STRATEGIQUE : FAVORISER L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE DES PUBLICS LES PLUS ELOIGNES DU MARCHÉ DE L'EMPLOI ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS



ACTION 4 FACILITER ET ENCOURAGER LA DÉMARCHE D'INSERTION SUR TOUTES LES ÉTAPES DU PROCESSUS ACHAT

A 4-1 Rassurer les services sur le processus et le suivi des parcours d'insertion grâce à une organisation claire et fiable entre les professionnels de l'accompagnement et l'agglomération.

- Identifier et valoriser les partenaires de l'insertion (ESAT*, EA*, SIAE*, ACI*, PLIE*, Pôle emploi et Missions locales, facilitateurs de clauses d'insertion) et leurs compétences auprès des services;
- Réaliser des réunions de travail/ateliers dédiés à la « Commande publique inclusive » pour coordonner l'ensemble des actions et partenaires autour de l'insertion, le suivi des dispositifs et l'aide aux services.

ACTION 5 ENCOURAGER ET VALORISER LES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES PORTANT UNE DÉMARCHE EN FAVEUR DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION

A 5-1 Renforcer le recours à l'insertion par le biais de clauses dédiées dans les contrats publics

- Sensibiliser les services sur les différents dispositifs d'insertion, les variétés des publics cibles et les modalités de recours — acquérir les bons réflexes et les bons outils dès le début de la préparation du support contractuel ;
- Développer une relation partenariale avec les facilitateurs sociaux pour augmenter le volume d'heures d'insertion sociale dans les marchés publics et améliorer les modalités de suivi des clauses d'insertion avec le PLIE ;
- Développer et standardiser en partenariat avec le PLIE une annexe sociale dans les marchés publics de la CALL ;

- Offrir aux étudiant(e)s et jeunes diplômé(e)s la faculté de bénéficier d'une expérience valorisante et d'accéder à une première mission professionnelle : en favorisant les dispositifs (clauses, critères...) incitant à faire appel à un public de jeunes diplômé(e)s dans l'exécution des prestations ;
- Valoriser les actions pédagogiques et démonstratrices intégrées dans certains marchés (exemple à destination des écoles) ;
- Expérimenter la FIT* pour développer l'apprentissage sur des techniques nouvelles et améliorer les pratiques.

A 5-2 Valoriser les partenaires économiques proposant des politiques ou un engagement social

- Offrir la possibilité aux candidat(e)s de proposer leur dispositif inclusif dans l'exécution du contrat ainsi que leurs modalités de contrôle ;
- Développer le recours à des critères de valorisation des offres concernant les aspects sociaux, en lien avec l'objet du contrat.

ACTION 6 ŒUVRER POUR L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Rappeler les obligations concernant l'égalité F/H dans les DCE pour associer les partenaires économiques dans cette dynamique et intégrer dans les DCE une clause incitative relative à l'égalité F/H ;
- Rappeler dans les DCE le principe de la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances dans l'emploi ainsi que les dispositions en matière d'insertion des personnes handicapées ; Intégrer dans les DCE une clause incitative relative à la lutte contre les discriminations et inciter les partenaires économiques à s'engager tout en améliorant leurs pratiques.

AXE 3 Des achats écologiquement responsables

Cet axe est dédié aux actions en faveur de la transition énergétique et écologique, du respect des espaces naturels et de la biodiversité, de l'amélioration de la qualité de l'air, de la réduction des déchets et de l'économie des ressources. La commande publique est concernée par les enjeux d'atténuation d'émissions de GES* qu'elle engendre ainsi que par les enjeux d'adaptation aux effets du changement climatique. De par le poids qu'elle représente dans l'économie, elle est un puissant levier pouvant contribuer à l'émergence d'une économie décarbonée.



OBJECTIFS STRATEGIQUES :

- REDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE
- LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
- REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS ET PROMOUVOIR L'ECONOMIE CIRCULAIRE



ACTION 7 AGIR, VIA LA COMMANDE PUBLIQUE, SUR LA RÉDUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS ET FAVORISER LE RÉEMPLOI

A 7-1 Favoriser les démarches d'économie circulaire

- S'appuyer sur l'expertise des facilitateurs du territoire en matière d'économie circulaire ;
- Sensibiliser les prescripteurs aux principes et enjeux de l'économie circulaire ;
- Intégrer des spécifications dans les documents contractuels, en termes d'allongement de la durée de vie des équipements et de gestion des déchets, notamment le recours à une clause zéro déchet sur les marchés d'organisation d'événements et de traiteur.

A 7-2 Augmenter la quantité d'objets réemployés sur l'ensemble du territoire et ainsi réduire le volume des encombrants non valorisés

- Déployer une stratégie de partenariat entre les sites de traitement des déchets et les entreprises de l'ESS* afin d'augmenter le taux de réemploi des encombrants ;
- Rédiger une clause spécifique aux marchés d'exploitation de déchèteries afin de faciliter le réemploi.

A 7-3 Intégrer le réemploi comme un réflexe systématique dans nos marchés de fournitures

- Faire appel à des marchés de réemploi pour les besoins de fonctionnement comme le mobilier de bureau, matériel d'impression ou le matériel informatique (téléphonie, terminaux), mieux prendre en compte les indices de réparabilité et de durabilité (loi et décret AGECE*) ;
- Intégrer des critères en faveur du réemploi pour inciter les candidat(e)s à proposer des solutions pour la fin de vie de leurs équipements et rappeler les obligations en matière de reprise.

A 7-4 Améliorer le taux de déchets recyclés

- Inciter les entreprises de collecte à améliorer le volume des déchets recyclables collectés et valorisés ;
- Instaurer la mise en place d'un plan de progrès dans les marchés de collecte et de tri pour une performance progressive avec des indicateurs adaptés ;
- Allotir stratégiquement les marchés de collecte et traitement des recyclables afin de permettre à des prestataires plus spécialisés, ou à des professionnels de l'ESS, de répondre.

ACTION 8 AGIR POUR DES CHANTIERS PROPRES ET VERTS

A 8-1 S'engager dans une démarche de chantier durable et agir sur les déchets de chantier

- Intégrer systématiquement dans les CCTP* de travaux et construction une clause concernant la réduction et la valorisation des déchets générés par les chantiers.
- Rédiger une charte « chantiers durables » qui sera annexée à chaque marché public de construction ou de travaux dès sa mise en oeuvre.

A 8-2 Assurer la prise en compte de l'environnement à tous les stades des opérations de travaux : depuis l'AMO* jusqu'à la phase d'exécution et de fin de cycle de vie

- Rappeler les objectifs et les ambitions du territoire en matière d'achats durables dans les DCE* et s'entourer d'AMO/BE*/MOE* force de proposition sur les projets ;
- Intégrer une clause environnementale (réduction des nuisances en matière de qualité de l'air et de nuisance sonore, économie circulaire) intégrée dans les marchés de construction ou de travaux ;
- Impliquer les maîtres d'oeuvre dans l'exécution, notamment en leur attribuant des missions spécifiques intégrant un plan de gestion des déchets et des nuisances obligatoires, et les modalités de suivi ;
- Développer un cadre technique auprès de nos partenaires (foncier, délégation de MOA*...) intégrant des exigences pour des projets plus responsables.

ACTION 9 MENER UNE DEMARCHE ACTIVE DE REDUCTION DE SON IMPACT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

A 9-1 Réduire les surfaces minéralisées dans les aménagements urbains et privilégier les espaces végétalisés

- Prévoir pour chaque projet une phase de concertation en amont lors de la maîtrise d'œuvre pour lutter contre les îlots de chaleur et les solutions envisageables ;
- Intégrer des spécifications dans les cahiers des charges pour les projets de renouvellement urbains afin de réduire les surfaces couvertes d'enrobés et de prévoir des espaces végétalisés adaptés au climat local ;
- Intégrer des spécifications dans les cahiers des charges afin de replanter les arbres qui ont dû être abattus dans le cadre d'un chantier. Développer une charte de l'arbre pour encadrer et développer les bonnes pratiques.

A 9-2 Perméabilisation de la ville et retour de l'eau dans les sols via des plans d'aménagement urbains adaptés et moins invasifs

- Intégrer des préconisations dans les cahiers des charges pour utiliser des procédés de construction perméables et anticiper la gestion/l'entretien ultérieur avec une approche globale ;
- Spécifier dans les cahiers des charges d'aménagement urbain et de voirie (mandat MOA) des mesures en faveur de la perméabilisation des sols et de l'écoulement des eaux pluviales.

A 9-3 Réduire les sources de chaleur anthropique en favorisant les transports en commun et les modes doux

- Privilégier l'utilisation de modes doux ou des véhicules à faible consommation d'énergie fossile lors des interventions dans les centres villes ;
- Valoriser les entreprises candidates qui proposent une logistique verte dans leurs déplacements et qui limitent l'autosolisme.

ACTION 10 POURSUIVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES ÉQUIPEMENTS DE LA CALL

A 10-1 Favoriser les équipements et processus économes en énergie

- Analyser systématiquement en amont du besoin les sources d'économies d'énergie et valoriser les projets sobres en énergie (label), notamment en matière de technologies numériques ;
- Structurer la démarche de récupération de CEE* dans les marchés porteurs ou en spécifiant de les faire apparaître dans le détail des offres afin de proposer des solutions performantes.

A 10-2 Agir sur l'impact écologique des véhicules

- Développer des solutions alternatives à l'utilisation des véhicules (gestion centralisée des interventions, rationalisation des déplacements) ;
- Mettre en place un critère incitatif « véhicules verts » sur les chantiers et une clause incitative « flotte verte » pour la flotte des véhicules de collecte et engins spéciaux dans les marchés de collecte.

A 10-3 Réduire les consommations et besoins en éclairage de bâtiments et d'espaces publics

- Intégrer des spécifications en matière de modération de l'éclairage dans les plans d'aménagements urbains, les équipements sportifs et les bâtiments accueillant du public. Agir sur notre éclairage pour la protection de la biodiversité avec la trame nocturne ;
- Spécifier des éclairages faibles en consommation d'énergie ainsi qu'en maintenance dans les marchés de travaux, de construction et d'aménagement.

A 10-4 Contribuer à l'émergence d'une filière de production d'énergie verte et locale

- Encourageant la faisabilité de projets sur la valorisation et la production d'énergie verte (appels à projets, appels à solutions, appels à expérimentation sur la plateforme de l'innovation) ;
- Etudier systématiquement le recours à une production d'énergie renouvelable dans les marchés de construction et de rénovation/réhabilitation.

ACTION 11 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DES VILLES ET DE NOS ESPACES NATURELS

A 11-1 Prendre en compte la préservation des espaces naturels et de la biodiversité

- Développer et intégrer des clauses environnementales et des spécifications en faveur de la préservation de la biodiversité dans les marchés publics. Agir sur notre éclairage pour la protection de la biodiversité avec la trame nocturne ;
- Intégrer des clauses « zéro phyto » et de « valorisation locale des déchets verts » dans les marchés publics.

A 11-2 Protéger la qualité des eaux et de l'écosystème

- Insérer des considérations environnementales dans les marchés publics concernant les rejets d'eaux usées, notamment dans les activités de nettoyage extérieure, ainsi que pour toute prestation ayant un impact sur l'utilisation et la qualité de l'eau ;
- Faire appel aux entreprises innovantes du territoire en matière d'hydro-technologie : appels à projets, appels à solutions, sourcing, expérimentations.

ACTION 12 CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS PLUS DURABLES ET MOINS GOURMANDS EN ÉNERGIE

A 12-1 Valoriser les entreprises candidates proposant des projets de construction sobres en énergie

- Intégrer des sous-critères prenant en compte la sobriété, l'efficacité énergétique et hydrique à tous les stades du projet : étude, chantier, fonctionnement, maintenance par la réalisation d'étude en coût global ;
- Prévoir la simulation de consommation énergétique du bâtiment terminé au mètre carré ;
- Autoriser le recours à des variantes sur des énergies plus vertes ou intégrant systématiquement le recours à une alimentation en énergie renouvelable et de récupération.

A 12-2 Privilégier les matériaux écologiques et performants

- Suivre les exigences définies dans les labels ou équivalents obligatoires pour analyser l'offre sur l'ensemble des impacts environnementaux : qualité de l'air intérieur, qualité sonore, gestion de l'eau, confort ;
- Calculer les impacts des choix énergétiques en coût global : rapport investissement / fonctionnement sur la durée de vie du bâtiment ;
- Permettre aux entreprises candidates de proposer des solutions avec des matériaux recyclés et biosourcés/ géosourcés pour agir sur la qualité de l'air intérieur et la performance thermique par le biais de critère ou variante.

A 12-3 Intégrer des spécifications environnementales en matière de réduction de consommation d'énergie sur les projets de construction

- Porter une attention accrue sur l'éclairage, la consommation d'eau et l'isolation thermique ;
- Sensibiliser et former les agents des directions opérationnelles en charge de projets de construction à la construction durable et, notamment, à la simulation thermique dynamique afin de mieux dimensionner les besoins en puissance nécessaires ;
- Utiliser la data et les nouvelles technologies comme un moyen de gestion intelligent des espaces.

ACTION 13 DÉFINIR LE JUSTE BESOIN ET ÉVITER LA SURQUALITÉ : TRAVAILLER SUR LA FONCTIONNALITÉ ET L'ALLONGEMENT DE LA DUREE DE VIE

A 13-1 Tendre vers la sobriété des besoins

- Vérifier que le besoin ne peut pas être satisfait par l'usage d'un matériel existant (autre service ou territoire), et plus généralement en vérifiant systématiquement que la prestation ne peut pas être réalisée en interne plutôt qu'achetée ;
- Sensibiliser les prescripteurs sur la bonne définition de leurs besoins, la réduction des cas particuliers, et en étant moins prescriptifs dans la définition du besoin (approche fonctionnelle) ;
- Travailler sur l'estimation des justes quantités et de la juste qualité, afin d'éviter la surconsommation.

A 13-2 Favoriser l'allongement de vie des équipements

- Inciter les entreprises candidates à proposer des solutions intégrant du réemploi en intégrant un pourcentage de pièces d'occasion sur certains marchés (double ligne au BPU* ou variante) ;
- Inciter les entreprises candidates à étendre la durée de vie de leurs produits et équipements en valorisant les offres proposant une durée de garantie et de maintenance des équipements au-delà de la durée minimum de 2 ans (calcul en coût complet) ;
- Mener une réflexion pour anticiper l'intégration de l'indice de réparabilité dans les marchés de fournitures en identifiant les types d'achats les plus propices (notamment, matériel électroménager, informatique).

AXE 4 Des achats au service de l'innovation et des PME de notre territoire

Cet axe est dédié à l'aspect économique, ou comment utiliser le potentiel d'achats de la CALL pour faire appel aux compétences et savoir-faire de son territoire, notamment en termes d'innovation.

L'importance et l'impact de la commande publique dans l'économie ne sont plus à démontrer, cependant, elle représente encore parfois un pas difficile à franchir pour les entreprises qui peuvent y voir une source de complexité administrative. La CALL s'inscrit dans le souhait de faire de l'achat public un vecteur de croissance et de relance de l'économie. L'objectif est de permettre aux partenaires économiques, et notamment aux PME*, d'accéder plus facilement aux marchés publics du territoire, et de les accompagner pour « OSER » la commande publique.



OBJECTIFS STRATEGIQUES :

- ENCOURAGER ET SIMPLIFIER L'ACCÈS A LA COMMANDE PUBLIQUE
- CAPTER ET STIMULER L'INNOVATION ISSUE DES PME DU TERRITOIRE



ACTION 14 SIMPLIFIER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE ET AUGMENTER L'ATTRACTIVITE DE NOS MARCHES

A 14-1 Communiquer auprès des partenaires économiques du territoire et utiliser les bons outils

- Participer aux événements de rencontre avec les partenaires du territoire (salons, business meeting...);
- Rencontrer les partenaires économiques par le biais des phases de sourcing sur des achats complexes ou nouveaux;

A 14-2 Simplifier la compréhension, l'accès et la réponse aux consultations

- Proposer des cadres de réponses et des pièces simplifiées afin de guider les candidats dans la structuration de leurs offres;
- Diffuser le guide « osez la commande publique »;
- Allotir les gros marchés de manière à permettre une plus grande concurrence entre les entreprises, et notamment permettre l'accès aux PME;
- Allotir pour des prestations spécifiques pouvant nécessiter un savoir-faire particulier.

A 14-3 Améliorer nos pratiques et la relation avec les fournisseurs

- Prévoir une clause de revue et de progrès de contrat en cours d'exécution avec proposition de pistes d'amélioration pour le titulaire et pour l'acheteur pour faire le bilan des points forts, des points faibles et des améliorations à apporter ;
- Continuer à améliorer et réduire les délais de paiement (délai de paiement moyen à 23,5 jours).

A 14-4 Valoriser les services ou produits issus des entreprises de l'ESS

- Sensibiliser les prescripteurs aux principes et bénéfices de l'ESS (statut, marché fournisseur, spécificités, valeur ajoutée) ;
- Identifier les familles d'achats, les marchés/achats et /ou des lots réservés/adaptés à l'ESS ;
- Détecter des opportunités d'intégrer une clause d'exécution sur de gros contrats prévoyant de sous-traiter une partie à une entreprise de l'ESS si le marché fournisseur le permet.

ACTION 15 CAPTER ET STIMULER DES SOLUTIONS ALTERNATIVES ISSUES DES PME DU TERRITOIRE

A 15-1 Favoriser la définition fonctionnelle du besoin

- Faciliter la transversalité au sein des directions opérationnelles afin de répondre à des besoins plus globaux et pertinents propices à des propositions innovantes ;
- Exprimer certains besoins sous forme d'objectifs à atteindre plutôt que de recourir à des prescriptions figées.

A 15-2 Stimuler l'émergence de solutions alternatives et/ou innovantes

- Encourager le recours à la négociation, autoriser davantage le recours à des variantes et en intégrant des clauses de réexamen ;
- Sensibiliser les services à ces pratiques ;
- Identifier de potentiels achats innovants et recourir au cadre dérogatoire du code de la commande publique ;
- Identifier et suivre les solutions innovantes du label ID, provenant de la plateforme HDFID*.

Les indicateurs de performance pour mesurer l'impact de notre commande publique

AXE 1 GOUVERNANCE ET PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES

- Nombre de réunions/ateliers internes et externes réalisées pour dynamiser la démarche d'achats responsables

AXE 2 DES ACHATS INCLUSIFS ET ÉQUITABLES

- Volume d'heures d'insertion sociale vs N1
- Pourcentage de contrats notifiés intégrant des considérations sociales relatives notamment à l'égalité F/H, à la lutte contre les discriminations, à l'apprentissage...

AXE 3 DES ACHATS ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

- Pourcentage et volume financier des contrats intégrant une clause ou des critères environnementaux
- Pourcentage des contrats intégrant une clause ou des critères environnementaux sur la réduction, le tri, la valorisation des déchets
- Pourcentage de contrats publics notifiés intégrant un dispositif en faveur de la réduction des GES, de la biodiversité, de l'économie d'énergie (clause, critère, spécification technique)
- Pourcentage de contrats publics intégrant une clause ou des critères relatifs au réemploi, aux matériaux recyclés ou biosourcés

AXE 4 DES ACHATS AU SERVICE DE L'INNOVATION ET DES PME DE NOTRE TERRITOIRE

- Pourcentage et volume financier des contrats publics adressés aux TPE* et PME
- Pourcentage de fournisseurs issus de l'ESS dans les contrats publics
- Pourcentage et volume financier des contrats publics intégrant des variantes ou entrant dans le champ des achats innovants

LEXIQUE

- AAP** : Appel à projet
- ACI** : Ateliers et chantiers d'insertion
- AGEC** : Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire
- AMI** : Appel à manifestation d'intérêt
- AMO** : Assistant à maîtrise d'ouvrage
- BE** : Bureau d'étude
- BPU** : Bordereau de prix unitaires
- CALL** : Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
- CCAP** : Cahier des charges administratives particulières
- CCTP** : Cahier des charges techniques et particulières
- CD2E** : Centre de déploiement de l'éco-transition dans les entreprises et les territoires
- CEE** : Certificats d'économie d'énergie
- CERDD** : Centre ressource du développement durable
- DCE** : Dossier de consultation des entreprises
- EA** : Entreprise adaptée
- ESAT** : Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail
- ESS** : Économie sociale et solidaire
- FIT** : Formation Intégrée au Travail
- GES** : Gaz à effet de serre
- HDFID** : Hauts de France innovation développement
- ID** : Label innovation durable
- MOE** : Maîtrise d'œuvre
- MOA** : Maîtrise d'ouvrage
- ODD** : Objectif développement durable (Agenda 2030)
- PCAET** : Plan climat air énergie territorial
- PLIE** : Plans locaux pour l'insertion et l'emploi
- PME** : Petites et moyennes entreprises
- RFAR** : Relations fournisseurs et achats responsables
- SATD** : Système alimentaire territorial durable
- SIAE** : Structures de l'insertion par l'activité économique
- SPASER** : Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables
- SOURCING** : Étude du marché fournisseurs et identification des partenaires économiques
- TPE** : Très petite entreprise

SPASER

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables

www.agglo-lenslievin.fr

    @AggloLensLievin



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin